

Faisons le point!

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **22 (1975)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-366131>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Faisons le point!

Bilan de la protection civile de la Suisse

Wd. — Le bilan et le budget sont l'alpha et l'oméga de toute bonne gestion d'entreprise. Ils permettent, d'une part, d'enregistrer les résultats atteints et, d'autre part, d'évaluer et de planifier le développement futur. Certes, la protection civile ne peut pas être considérée comme une «entreprise» au sens économique. Et pourtant, on peut et on doit établir des parallèles quoiqu'aucune matière première ne soit transformée, aucun bénéfice net ne soit réalisé et aucun dividende et aucun tantième ne soient payés. On pourrait plutôt comparer la protection civile à une compagnie d'assurance. Moyennant le paiement de primes élevées, nous recevons une police qui nous assure, nous et notre famille, contre les conséquences financières de la mort ou d'accidents, intervenant à un moment encore inconnu.

Notre protection civile n'est-elle pas également une sorte d'assurance contre la mort, les lésions, les sinistres et les catastrophes? Pour la protection civile, nous payons également une prime — une prime que nous payons tous, puisqu'elle charge lourdement le budget de l'Etat. Cependant, c'est de l'argent bien placé: c'est de l'argent qui contribue à nous protéger nous-mêmes et les nôtres. Cette protection est profitable avant tout à la population civile qui est touchée toujours plus durement lors de catastrophes en temps de paix ou lors d'actions de guerre.

Les postes créditeurs du bilan

Au rapport fédéral de l'Office fédéral de la protection civile tenu les 29 et 30 octobre 1974 avec les chefs des offices cantonaux de la protection civile à Riedbach/Berne, il s'agissait également de dresser un bilan. Me. Hans Mumenthaler, directeur de l'Office fédéral de la protection civile, pouvait affirmer à bon droit que les résultats obtenus ces dix dernières années dans la protection civile sont considérables, ce qui est le cas surtout dans le secteur des constructions. Environ 1,8 million de places protégées de fortune et 2,5 millions de places protégées réalisées selon les connaissances les plus récentes permettent à au moins deux tiers de notre population de se protéger contre les dangers du temps actuel. Plus de 600 postes de commandement de la protection civile et près de 250 postes d'attente sont déjà prêts. Dans environ 700 centres opératoires protégés ou hôpitaux de secours, postes sanitaires de secours et

postes sanitaires, il est possible de soigner et de traiter 50 000 patients. Jusqu'à ce jour, environ le 50 pour cent du matériel nécessaire en tout pour la réalisation complète de la protection civile a été livré ou remis aux cantons et aux communes. Ces succès obtenus en un temps relativement court ont coûté à la Confédération et aux contribuables plus de 2 milliards de francs qui sont retournés en majeure partie aux bénéficiaires des subventions.

Postes débiteurs

Un bilan honnête doit démontrer des lacunes existantes, mettre le doigt sur des plaies, faire voir des défauts. A cela s'ajoute la situation extraordinaire dans laquelle la Confédération se trouve en matière de finances et d'économie. A cause de ces difficultés, nous sommes forcés d'adapter en conséquence l'organisation et le développement futurs de la protection civile pendant la période de 1975 à 1990. Au rapport de Berne, il s'agissait pour l'essentiel de fixer un programme sommaire, de déterminer les mesures immédiates qui s'imposent et d'établir un catalogue des possibilités d'économie éventuellement réalisables afin de pouvoir planifier de cette manière les travaux pour les prochaines années.

C'est avant tout dans l'instruction qu'il se fait sentir un besoin de rattrapage puisque, sur le plan suisse, seulement à peu près le 25 pour cent de l'effectif réglementaire comptant environ 420 000 personnes astreintes à servir dans la protection civile a été instruit. Ce pourcentage varie d'un canton à l'autre et d'une commune à l'autre. Ce sont avant tout le personnel et les cadres inférieurs qui ont été instruits; le personnel d'instruction a été recruté en conséquence. L'instruction a débuté pour certains services il y a deux ou trois ans. On ne peut tenir compte de certains services que cette année et d'autres ne rentrent même pas encore en question. L'instruction d'état-major des chefs locaux laisse encore beaucoup à désirer. A cela, il faut ajouter que, dans les centres d'instruction, les places et le personnel d'instruction sont trop peu nombreux.

Sur le plan de l'organisation, bien des questions attendent également le nécessaire règlement définitif ou la solution pratique comme, par exemple, les problèmes de la radio locale, de l'occupation préventive des abris, de la mise en état d'alarme de la population ou du ravitaillement des organismes de protection et des occupants des abris.

La planification

L'ensemble des obligations qui déterminera toutes les activités dans la protection civile pendant les prochains mois et les prochaines années est en somme contenu dans la constitution, la loi, la Conception 1971, l'Aperçu sur la protection civile et la Planification générale de la protection civile.

Or, comment se présente la planification discutée lors du rapport fédéral, à Berne? On tend à appliquer — toujours en tenant compte des possibilités financières et matérielles ainsi que des prescriptions légales à observer strictement — des solutions simples, robustes, réalisables, supportables quant aux effectifs nécessaires et soutenables du point de vue du temps qu'elles demandent. En outre, ces solutions doivent être équilibrées entre elles et sur le plan suisse. Le but suprême à atteindre le plus rapidement possible consiste à assurer à la protection civile son état parfait de préparation à l'intervention.

En attendant que des solutions possibles soient trouvées, on poursuivra tous les préparatifs commencés ou ordonnés sans aucune modification, sauf ceux qui doivent être bloqués, pour des considérations financières, par des mesures immédiates. De nouvelles obligations ne peuvent pas être assumées.

La voie conduisant à la réalisation

L'exécution du plan visant la réalisation de la Conception 1971 doit se dérouler en trois phases:

Durant une première phase, qui durera jusqu'en 1977 environ, il y a lieu d'établir un calcul des coûts qui tienne compte de l'idée que nous nous faisons actuellement de la réalisation complète de la protection civile vers 1990. Ce calcul des coûts doit être mis en parallèle avec les finances disponibles. Le nouveau bilan qui résultera de cette comparaison permettra de fixer la marche à suivre ultérieurement. Mais, il indiquera éventuellement également où des économies nécessaires peuvent être faites.

La seconde phase — allant jusqu'à 1979 environ — servira à élaborer une nouvelle idée de l'objectif adaptée aux servitudes existantes alors. Ce «modèle» doit être conforme à la conception et être possible quant aux finances et aux effectifs. Ce qui a été réalisé jusqu'ici doit être intégré et il faut que la réalisation complète puisse être achevée dans un délai soutenable. Peut-être, à

ce moment-là, de nouvelles mesures immédiates seront nécessaires qui serviront cependant à équilibrer les mesures en cours et à les accorder avec la phase suivante qui est la *troisième phase*. Cette dernière phase comprendra la planification proprement dite des mesures qui restent encore à exécuter jusqu'à la réalisation complète.

L'objectif final

Au cours de la marche à suivre décrite ci-dessus, il faut tendre à diriger de

manière coordonnée l'exécution ultérieure et par étapes jusqu'à la réalisation complète telle qu'elle est prévue dans la conception pour l'année 1990. Le déroulement déjà indiqué des opérations détermine l'ordre de préséance des solutions ainsi que la succession dans l'exécution des activités. Il garantit, humainement parlant et en cas d'application conséquente, les meilleures possibilités pour la réalisation de la tâche qui est ancrée dans la loi et de l'objectif qui est fixé dans la Conception 1971: la création d'une protection civile équipée

systématiquement, prête à intervenir à tout moment et offrant les mêmes chances à tous les habitants de la Suisse.



Population civile surprise par un événement de guerre

BS — Lors de l'offensive des Ardennes en décembre 1944, les forces allemandes se sont heurtées au célèbre «Nuts» de Bastogne défendue par les Américains, et malgré un emploi massif d'artillerie et de blindés, ne sont pas parvenues à s'emparer de ce nœud de communications important. Alors que défenseurs et attaquants laissaient plus de 30 000 des leurs sur le champ de bataille, c'est-à-dire dans les ruines de cette petite ville de 4000 habitants, quel fut

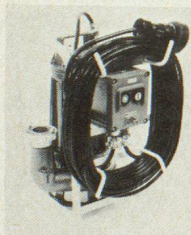
le sort réservé à la population civile surprise dans ses murs? Je laisse au capitaine Hervé de Weck (Revue militaire suisse No 2, février 1975, p. 63-64) le soin de vous le dire:

«Cependant le fait le plus étonnant, ce sont les faibles pertes subies par la population civile. D'après des auteurs belges, il n'y eut que 500 civils tués dans le périmètre de Bastogne, alors que toute la population resta sur place et

subit tous les combats. Ce fait ne peut s'expliquer que si l'on tient compte de la solidité de la ferme traditionnelle des Ardennes et de la résistance des anciens bâtiments de Bastogne. Les caves voûtées de ces édifices résistèrent aux bombardements et les habitants purent rester dans des abris sûrs: ainsi, ils couraient moins de dangers qu'en prenant la route de l'exode. Voilà qui semble encourageant pour les responsables de la protection civile.»

Neu!

Oelwehren Achtung!



SOMMER-SCHENK
bringt die erste mobile

ex-geschützte

Tauchpumpe

Typ MUP 50-160W Ex

für Katastropheneinsatz
in pat. Wirbelradausführung.

Verlangen Sie Unterlagen oder eine
unverbindliche Vorführung.



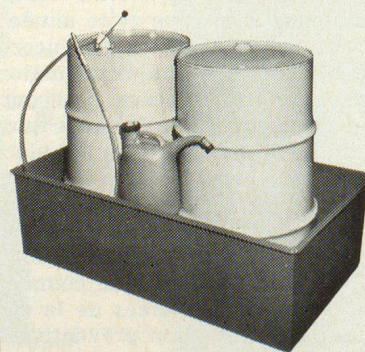
SOMMER, SCHENK AG
Pumpenbau CH - 5213 Villnachern
Tel. 056 / 43 13 63

Zivilschutz
Protection civile
Protezione civile
Proteccziun civila
emag  **norm**
emag  **norm**

Gestelle
Schränke
Tische
Stühle
Tanks
Garderoben
Pulte
Betten
Prospekt Z 09
verlangen

8213 Neunkirch

Telefon 053-6 14 81



Für jeden Zweck die
passende Auf-
fangwanne, z. B.:

für die Lagerung
in Fässern

von Heizöl, Dieselöl,
Schmieröl, Altöl,
Chemikalien, usw.

JACCAZ

Fässer + Zubehör
8105 Regensdorf
01/840 20 20